Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260424-DEL_2026_025-DE

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

Délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. benoît DUMONT,-après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 avril 2026.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 09 Quorum : 06

Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 11

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Benoît DUMONT, Yves LE MENN, Mme Sandrine LARHER, M. Stéphane ANTONELLI, Mme Patricia MIGARD, M. François HUET, Mme Sandrine GUELOU, M. Mathieu LE GAL, Mme Frédérique TOUCHARD.

Absents : Mme SCHMITT Rome–procuration à Sandrine LARHER–, M. François PONCHON –procuration à Frédérique TOUCHARD–.

Secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mathieu LE GAL

2026–025 –C– COMMISSIONS ET DELEGUES CCID

Le maire propose les candidatures des délégués à la commission Communale des Impôts Directs : CCID

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sandrine LARHER	Stéphane ANTONELLI
Patricia MIGARD	Sandrine GUELOU
Rome SCHMITT	François HUET
Frédérique TOUCHARD	Mathieu LE GAL
Yves LE MENN	Alain DERRIEN
Rémi DISSEZ	Sylvie BLOCH
Jean-Luc JAOUAN	Elodie CABOT
Myrlande MARZIN	Jocelyne GUYOT
Philippe PIGNARD	Thierry LESSERRE
Mario SCOTTO	Chantal PEREIRA
Joël BECHET	Solenn TANGUY
Evelyne KAPLIA	Thérèse de la FONCHAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (par 11 voix pour) :

- Propose les candidats ci-dessus au service des finances publiques qui procédera à la désignation définitive.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Mathieu LE GAL

Le Maire,
Benoît DUMONT

MAIRIE DE SAINT MICHEL EN GREVE ☆ Côtes d'Armor ☆

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Mathieu LE GAL